

o.324.64. - AE/Gg

Le 25 janvier 1963.

Note sur les diverses propositions  
relatives à des réseaux globaux de télécommunications  
spatiales

---

(à l'intention de Monsieur le Ministre Bindschedler)

- Le 22 novembre 1962, deux fonctionnaires du Département d'Etat américain ont entretenu des fonctionnaires du Département politique de la "Communications Satellite Corporation" ainsi que du réseau global de télécommunications spatiales proposé par les Américains. (cf. notre note du 26 novembre 1962 et "Communications Satellite Act of 1962".)

Cette prise de contact était destinée à préparer les autorités responsables des divers pays européens en vue de la réunion des administrations postales européennes qui allait se tenir à Cologne, du 4 au 14 décembre 1962.

- [Demandons des renseignements à notre Ambassade à Washington et à notre Observateur auprès des Nations Unies au sujet du projet américain d'un système mondial de satellites de communications, qui a été proposé devant la commission politique de l'ONU par le sénateur américain Gore. (cf. télégramme et réponses.)]

- A sa réunion de Cologne, la CEPT décide, entre autres, de créer un comité ad hoc placé sous la présidence de l'Administration gérante et composé de représentants des administrations intéressées de la CEPT. Le mandat de ce comité est le suivant:

1. Etudier tous les problèmes afférents à la participation organisée de tous les pays d'Europe qui le désirent à

l'établissement et à la gestion d'un réseau mondial unique de télécommunications par satellites.

2. Etablir notamment les bases des discussions à entreprendre par les pays de la CEPT avec les Etats-Unis d'Amérique en vue de la possibilité d'établir et d'exploiter un réseau mondial unique de télécommunications par satellites.
3. Etudier les bases d'un organisme de gestion d'un tel réseau.

(cf. rapport de la Direction générale des PTT du 18 décembre 1962 sur la réunion de la CEPT et rapport du 19 décembre de l'Ambassade de Suisse à Cologne.)

- A la suite de cette réunion, il se pose pour nous divers problèmes d'opportunité diplomatique quant à l'adoption de l'une ou de l'autre des solutions déjà proposées par les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne ou la Suède.

- Une réunion entre les PTT et notre département, avec la participation du Ministre Bauer et du colonel divisionnaire Studer, fait ressortir la nécessité de consultations préalables de la Direction générale des PTT avec les départements intéressés, spécialement en ce qui concerne le projet d'Organisation européenne de télécommunications spatiales que les PTT, avec l'aide d'un juriste lausannois, désirent élaborer en tant que document de travail pour la réunion du comité ad hoc de la CEPT fixée au début de mars à Paris.

- Dans une lettre du 10 janvier 1963, adressée au président de la Direction générale des PTT, nous insistons sur cette nécessité. (cf. lettre en cause.)

- Par télégrammes du 10 janvier 1963, nos ambassades à Paris, Londres, Madrid, Rome, Cologne, Stockholm, La Haye et Bruxelles sont priées de nous faire savoir comment les Minis-

- 3 -

tères des affaires étrangères de leur pays de résidence considèrent le problème de la constitution d'un comité ad hoc pour l'étude des questions de télécommunications spatiales en Europe, notamment en rapport avec la réunion prévue pour le début de mars à Paris. Ces renseignements sont jugés utiles pour définir le rôle que notre pays peut être appelé à jouer dans le domaine de la création d'une communauté européenne de télécommunications.

- Réponses à ce jour:

Italie: Le gouvernement italien est favorable au projet américain du système mondial. (cf. télégr. du 19.12.62)

Suède: L'administration suédoise des télécommunications avait fait une proposition lors de la conférence de Cologne sur la constitution éventuelle d'une communauté européenne de télécommunications. Le MAE considère cette proposition, ayant un caractère technique, comme intéressante. Elle sera discutée en mars à Paris, mais il ne l'a pas encore examinée de près. Avant de le faire, le Ministère veut connaître le déroulement des débats à ce sujet au comité ad hoc. Les pays scandinaves ne seront représentés à la session de Paris que par un seul délégué danois.

Belgique: La Belgique est favorable à la constitution éventuelle d'une communauté européenne de télécommunications, mais le problème est actuellement à l'examen. La réalisation d'une telle communauté dépassant les possibilités des petits Etats, la Belgique étudie en ce moment les avantages comparatifs existant du côté "Eurosace" plus "CECES (ELDO)" et, d'autre part, du côté du projet américain de création d'un organisme mondial de télécommunications spatiales où s'intégrerait éventuellement un organisme européen avec participation de moitié incombant respectivement à l'Amérique et à l'Europe. L'étude de ces questions est confiée en Belgique, pour le moment à la régie des PTT, faute d'un organisme gouvernemental spécifique.

Allemagne: "Die in CEPT-Kreisen geborene Idee, wonach diese Organisation selbst die Basis für eine Europäische Institution bilden könnte, werde skeptisch beurteilt. Vielmehr sollte auf Grund eines Uebereinkommens eine intergouvernementale Organisation geschaffen werden, in der die Regierungen, bzw. die Aussenministerien vertreten sind. ....".

Pays-Bas: Le Gouvernement néerlandais salue l'idée d'une organisation européenne de télécommunications spatiales, étant entendu que cette organisation ne deviendra pas autonome, mais fera partie d'un système global en étroite collaboration avec les Américains. (cf. lettre du 22.1.1963.)